

# SYNDICAT SCOLAIRE DU GRAND VAL



Brochure scolaire 2020-2021  
A conserver !



## LE MOT DE LA DIRECTION

Madame, Monsieur, chers Parents, chers Elèves,

Vous tenez entre vos mains la brochure de notre école 2020–2021 revisitée. Afin de (peut-être) vous en faciliter la lecture, les différentes rubriques ont été classées par ordre alphabétique. Cette brochure contient de nombreuses informations qui vous seront utiles durant toute la nouvelle année scolaire qui débute. Merci de la conserver soigneusement afin de pouvoir la consulter en tout temps.

Je souhaite également remercier chaleureusement les élèves qui étaient en 8H l'année passée et leur enseignante, Mélanie Liechti ; c'est à eux que nous devons la magnifique page de couverture de cette brochure ! Que de couleurs, de fantaisie, d'imagination, de projets, d'envies... Bravo à eux tous !

Durant les derniers mois, nous avons tous été chamboulés, ébranlés, déséquilibrés. Nous avons perdu certains de nos repères, mais nous nous sommes battus et avec votre précieuse collaboration, vos enfants, nos élèves ont gardé le cap. Nous nous sommes découverts des compétences insoupçonnées et forts de ces nouveaux acquis, nous voulons entrer ensemble dans l'année scolaire qui débute avec confiance, en nous rappelant que "L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir. Maria Montessori". Dans cet esprit, avec ambition et humilité, nous voulons nous efforcer d'observer, de proposer, d'adapter, de cultiver la curiosité et l'imagination de l'enfant, de développer sa concentration et son autonomie dans le respect de son environnement.

Que cette nouvelle tranche de vie que représente l'année scolaire 2020–2021 soit profitable à tous, riche en découvertes et en acquisitions.

Avec mes chaleureux messages.

Nathalie Kaempf  
Directrice SGV

## A ABSENCES

En cas d'absence, les parents informent l'enseignant/e. Ils rempliront ensuite la petite fiche que l'enfant recevra à son retour afin de justifier l'absence et la remettront à l'enseignant/e durant la semaine qui suit le retour en classe. Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant/e de classe est considérée comme non excusée.

Les absences trop nombreuses seront annoncées par l'enseignant/e à la direction qui prendra alors contact avec les parents. Un certificat médical peut être demandé à tout moment.

Si les heures d'absence comptabilisées par un élève durant la dernière semaine de l'année scolaire, soit après l'établissement du rapport d'évaluation, sont jugées trop nombreuses, un nouveau rapport d'évaluation sera établi.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE, décès dans la famille proche de l'enfant. Nous recommandons toutefois d'éviter au maximum les rendez-vous de médecin ou dentiste durant le temps scolaire.

Les absences pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestations sportives...) nécessitent une demande présentée par écrit à la direction. Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

**Toutes les demandes de dispenses qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.**

## ASSURANCE

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

## AUTORITES SCOLAIRES

### Commission d'école

Présidente	Mme Mélissa Aubry / 079 958 76 92 <a href="mailto:aubrymelissa@hispeed.ch">aubrymelissa@hispeed.ch</a>
Vice-présidente	Mme Juliane Lab
Secrétaire	Mme Monique Crelier
Caissière	Mme Sonia Minder
Membres	2 représentants par commune

## Direction

Mme Nathalie Kaempf  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval  
032 499 90 35  
079 381 16 48  
[dirsgv@gmail.com](mailto:dirsgv@gmail.com)

## Secrétariat

Mme Monique Crelier  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval  
032 499 90 35  
[secretariatsgv@bluewin.ch](mailto:secretariatsgv@bluewin.ch)

## B BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

La bibliothèque scolaire, gérée par Mme Cindy Crelier, est à disposition des élèves qui s'y rendent avec leur classe, durant le temps d'école. Ils ont la possibilité d'emprunter des livres et de les emmener chez eux. Ils devront les rapporter régulièrement afin de pouvoir en choisir de nouveaux. A la fin de l'année scolaire, tous les livres doivent être de retour à la bibliothèque. Un livre perdu sera facturé aux parents de l'élève.

## BROSSAGE DES DENTS

En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19 et sur recommandation de la Direction de l'Instruction publique, le brossage des dents en classe n'aura pas lieu jusqu'à nouvel avis.

## BUS SCOLAIRES

L'attente du bus se fait aux endroits suivants :

Eschert	à Sous-la-Rive (petite cabane) ou devant l'école
Belprahon	aux Amatennes ou devant l'école
Grandval	dans la cour, devant l'école
Crémines	sur le perron de l'école, en haut des escaliers
Corcelles	dans l'enceinte devant l'école

Les parents sont priés de ne pas monter dans les bus.

### Rappels

- Ⓢ Le système de transports du Syndicat scolaire du Grand Val est très confortable pour tous et performant. Ce n'est toutefois pas un système « à la carte ».
- Ⓢ Les transports sont organisés en fonction du domicile de l'élève ; les places dans les bus sont comptées. La direction se prononcera uniquement sur les demandes de changement écrites, précises et motivées.
- Ⓢ Les chauffeurs ne sont pas responsables du lieu où descendent les enfants.
- Ⓢ Un enfant qui ne se rend pas à l'école parce qu'il a manqué le bus devra prendre ce congé sur les demi-jours à disposition.
- Ⓢ L'heure de départ doit être respectée ; il n'est donc pas possible pour les chauffeurs d'attendre d'éventuels retardataires.

## CHARTRE DU BUS POUR LES ELEVES

- ☉ J'entre tranquillement dans le bus et salue correctement le chauffeur.
- ☉ **J'attache ma ceinture et reste assis durant tout le trajet.**
- ☉ Je parle calmement ; je suis agréable, sans gestes méchants ou choquants.
- ☉ Je ne détériore pas le matériel.
- ☉ Je n'ai pas l'autorisation de boire ni de manger et mes appareils électroniques restent dans mon sac, éteints.

## EN CAS DE COMPORTEMENT INADEQUAT DANS LE BUS

- 1<sup>er</sup> écart : – L'enseignant/e reprend l'enfant et lui rappelle la charte
- 2<sup>ème</sup> écart : – L'enseignant/e contacte la direction qui va trouver l'enfant ; une annotation figure dans le carnet de l'élève
- 3<sup>ème</sup> écart : – L'enseignant/e contacte la direction qui prend contact avec les parents par téléphone ; premières sanctions éventuelles
- 4<sup>ème</sup> écart : – L'enseignant/e contacte la direction qui envoie un courrier aux parents en les rendant attentifs aux risques (exclusion temporaire des transports scolaires) ; sanctions éventuelles
- 5<sup>ème</sup> écart : – L'enseignant/e contacte la direction qui expose la situation à la commission scolaire en vue d'une éventuelle exclusion temporaire des transports scolaires

## C CHEMIN DE L'ECOLE

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Un/e enseignant/e par école est présent/e 15 minutes avant le début des leçons ainsi que jusqu'au départ des bus.

Seuls les enfants de 1H et 2H de Corcelles et Seehof qui arrivent à Crémines avec le bus de 8 heures attendent le début des cours dans l'école. Une enseignante sera là pour les surveiller.

Les élèves du cycle 1 portent l'équipement de protection offert par la police cantonale (triangle jaune fluorescent pour les 1H-2H et gilet jaune fluorescent pour les 3H et 4H).

Voici également quelques recommandations du bpa (bureau de la prévention des accidents). Vous en trouverez d'autres sur leur site [www.bpa.ch](http://www.bpa.ch).

*Le trajet scolaire permet aux enfants de retrouver leurs camarades, participe au développement des facultés sociales ainsi qu'à l'activité physique.*

*En tant que parent, vous avez donc un rôle important à jouer. Exercez avec votre enfant le comportement correct à adopter dans la circulation routière afin qu'il devienne progressivement autonome :*

- *Parcourez le trajet scolaire avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée en guise d'exercice.*
- *N'optez pas pour l'itinéraire le plus court, mais le plus sûr.*
- *Prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement.*
- *Respectez l'enchaînement suivant :*  
*expliquer – montrer – faire ensemble – demander à l'enfant d'expliquer – le laisser faire seul*
- *Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements de couleurs claires et lumineuses, dans l'idéal agrémentés d'éléments réfléchissants.*

## COMMUNICATION PARENTS-ECOLE

Pour une collaboration optimale, une communication efficace et un soutien approprié à votre enfant, il est indispensable que le triangle enfant-parent-enseignant/e fonctionne au mieux. Le carnet de devoirs reste un outil très efficace, une sorte de trait d'union entre l'école et la maison. L'enseignant/e de votre enfant est votre interlocuteur principal ; il/elle organisera une rencontre afin de vous écouter et d'évoquer ensemble des pistes dans le but de résoudre une situation compliquée. Lorsque le problème paraît trop important ou trop complexe, la direction est également disponible pour tenter d'y trouver une solution.

## CORPS ENSEIGNANT

Enseignant	Classe(s)	Téléphone
Baumann Joëlle	1H-2H Eschert	078 795.97.02
Bilat Erica	Soutien	032 493.44.84
Bloesch Micaela	1H-2H Crémines	078 764.70.60
Boegli Anne-Catherine	3H; médiation	032 493.25.05
Canepa Stéphanie	5H; 8H; chorale	079 739.63.29
Chappatte Frédéric	9-11H; 8H	079 422.94.02
Cortat Lisa	4H; 5-6H	079 943.35.86
Crelier Cindy	3H; bibliothèque	079 671 37 42
Eichenberger Silvie	Economie familiale, ACT, Atelier couture	032 499.97.18
Frund-Gerber Sylviane	1H-2H Eschert	032 499.95.68
Juillerat Matthieu	Option orchestre et flûte	079 316.65.43
Kaltenrieder Isabelle	7H; 8H; 9-11H	079 282.95.38
Koch Anne-Lise	5H; 6H; ACT/TM 7-8H	032 499.95.32
Lack Sibylle	Soutien	079 792.81.05
Laplace Gilles	6H; 8H; 9-11H	077 520.46.19
Liechti Mélanie	7H	079 676.36.32
Menzio Sylvie	4H; Français Langue seconde	032 495.13.03
Neukomm Jaëlle	5H; 8H	078 823.20.78
Rais Evelyne	6H; 9-11H; soutien	079 299.45.22

## COURS A OPTION

Ces cours sont proposés au printemps pour le début de l'année suivante ; la fréquentation des cours à option est facultative et gratuite ; **elle devient toutefois obligatoire dès l'inscription.** Pour l'année 2020–2021 et en fonction du nombre d'inscriptions, les cours suivants ont été mis sur pied :

- Initiation musicale – flûte
- Orchestre
- Chorale
- Atelier couture (dès la 5H)
- Economie familiale (10H et 11H)

## D DEMENAGEMENT

Les parents sont instamment priés d'annoncer un éventuel changement de domicile dans les meilleurs délais auprès de la direction.

## DEMI-JOURS DE CONGE

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non-utilisées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3)

L'enseignant/e de classe sera informé/e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard **le matin de la veille** du congé prévu. Le travail effectué durant ces demi-jours devra être rattrapé dans les jours qui suivent le retour à l'école.

**Durant la dernière semaine de l'année scolaire** qui est également une semaine hors-cadre, les demandes de demi-jour de congé doivent être présentées au plus tard le mercredi qui précède cette semaine, ceci pour des questions d'organisation.

## DENTISTES SCOLAIRES

Dr. Rémi Laporte	Rue Centrale 47	2740 Moutier	032 493 36 58
Dr. Christian Molinari	Av. de la Gare 19	2740 Moutier	032 493 75 20

Chaque année, tous les élèves passent un contrôle dentaire chez l'un ou l'autre des dentistes scolaires. Toutefois, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur dentiste de famille. Ils devront régler la facture eux-mêmes et en donner une copie avec leurs coordonnées bancaires à l'école qui la leur remboursera jusqu'à concurrence du montant facturé par le dentiste scolaire. En dehors d'un traitement, les cartes dentaires des élèves (cartes bleues) sont conservées à l'école.

## DOMAINE SANTE SEXUELLE

Les élèves de 6H, 8H et 10H–11H assistent à des animations dans le domaine de la santé sexuelle données par du personnel professionnel, sous l'égide de Santé bernoise. Les cours sont obligatoires et font partie du Plan d'Etudes Romand. Une demande de dispense écrite peut toutefois être adressée à la direction. Une séance d'information est proposée aux parents qui devront s'y inscrire. Elle sera mise sur pied si le nombre d'inscriptions est suffisant.

## E ECOLES — ADRESSES ET TELEPHONES

Eschert	Au Village 4	2743 Eschert	032 493 54 72
Belprahon	Les Grands Clos 7	2744 Belprahon	032 493 40 60
Grandval	Grand-Rue 29	2745 Grandval	032 499 95 83
Crémines	Rue du Collège 6	2746 Crémines	032 499 99 59
Corcelles	Clos la Jus 27	2747 Corcelles	032 499 00 27

## ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Chaque année, le Syndicat scolaire du Grand Val procède à un sondage auprès des familles afin d'évaluer les besoins d'encadrement extra-scolaire des enfants.

Pour l'année scolaire 2020–2021 et en fonction des demandes, nous organisons 2 modules :

Lundi / 11h45 – 13h20	Encadrement avec repas	Mme Joëlle Baumann Mme Elsa Dongois
Lundi / 15h20 – 17h00	Encadrement / devoirs	M. Gilles Laplace Mme Elsa Dongois

Le module de midi a lieu à la salle de paroisse de Grandval; les enfants inscrits sont transportés avec le bus scolaire.

Le module de l'après-midi a lieu à l'école d'Eschert; un service de bus est également organisé.

## EDUCATION ROUTIERE

Un policier de la police cantonale bernoise anime des leçons de prévention et d'éducation routières dans toutes les classes. N'oublions pas que c'est en montrant l'exemple que nos enfants adopteront un comportement responsable dans la circulation et/ou sur le chemin de l'école.

Les différents cours sont adaptés à l'âge des enfants.

## F, G

### GYMNASTIQUE

Sauf certificat médical, tous les élèves assistent à la leçon de gymnastique. L'élève qui bénéficie d'un certificat médical est autorisé à rentrer chez lui, sous la responsabilité de ses parents.



## MEDIATION SCOLAIRE

La médiatrice scolaire se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants des écoles du Syndicat scolaire du Grand Val.

Les élèves sont informés des jours de présence de la médiatrice dans chaque école (environ toutes les cinq semaines sur chaque site).

Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Pour l'année scolaire 2020-2021, notre médiatrice scolaire est :

Mme Anne-Catherine Boegli

tél : 076 438 48 71

mail : [anne.boegli.sgv@gmail.com](mailto:anne.boegli.sgv@gmail.com)

## MESURES PEDAGOGIQUES PARTICULIERES (MPP)

Tout au long de l'année, les enseignants ainsi que l'enseignante spécialisée observent les enfants et proposent, si nécessaire, différentes mesures pédagogiques particulières (logopédie, orthophonie, psychomotricité, soutien pédagogique, etc.) afin de les aider dans leurs apprentissages. Les décisions sont toujours prises en accord avec les parents. Les enseignants sont vos premiers interlocuteurs pour parler de votre enfant ; l'enseignante spécialisée, l'infirmière scolaire, la médiatrice ou la directrice se tiennent également à disposition en cas de besoin.

## N NUMEROS D'URGENCE

Police	117
Service du feu	118
Urgences médicales	144
La Main Tendue	143
Centre toxicologique	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147

## O OBJETS TROUVES

Les objets oubliés dans les écoles ou aux abords des écoles seront conservés durant 6 mois ; passé ce délai, ils seront remis à une œuvre caritative.

## ORGANISATION DES ECOLES ROMANDES

Toutes les informations concernant le Plan d'Etudes romand (PER) se trouvent sur le site [www.plandetudes.ch](http://www.plandetudes.ch)

## P POUX

Tout le monde peut attraper des poux. En menant une action coordonnée, nous pouvons venir à bout de ces parasites. Si la présence de poux est détectée par les parents, ils en informent l'enseignant/e et gardent leur enfant à la maison. Lorsque la présence de poux chez un enfant est constatée à l'école, les parents sont avertis et l'infirmière scolaire prend contact avec eux afin de leur expliquer le traitement à administrer. Selon les recommandations du médecin cantonal, les enfants ne viennent plus en classe jusqu'à ce qu'ils aient suivi le traitement anti-poux.

## Q, R

### RAPPORTS D'ÉVALUATION

Un rapport d'évaluation est établi à la fin de l'année scolaire pour les élèves de 4H, 6H, 7H, 8H, 9H, 10H et 11H.

Les élèves de 10H et 11H reçoivent encore un rapport d'évaluation à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (fin janvier).

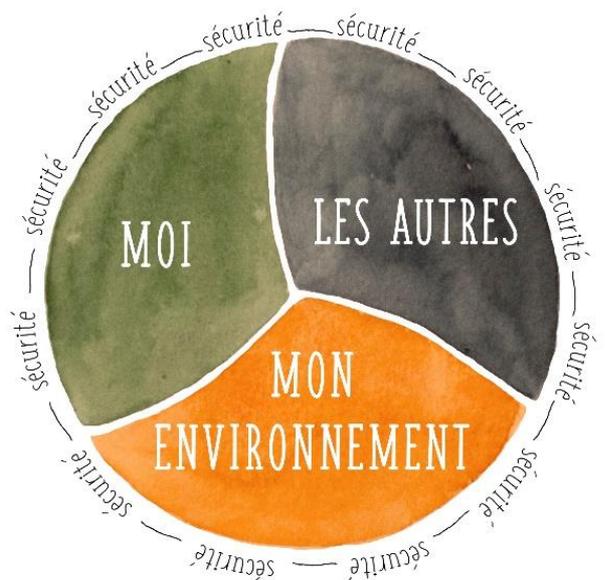
Un entretien de bilan annuel et obligatoire est organisé pour tous les élèves par le/la titulaire de la classe.

### REGLEMENT SCOLAIRE

Le respect est le mot qui résume notre règlement scolaire. Nous souhaitons développer ainsi un climat de sécurité propice aux apprentissages et à l'épanouissement de chacun, en faisant appel à la responsabilité de tous nos élèves.

Trois domaines seront développés dans les classes en fonction de l'âge des enfants.

- ⦿ Je me respecte
- ⦿ Je respecte les autres
- ⦿ Je respecte mon environnement



## REPARTITION DES CLASSES

Degré scolaire	Lieu	Titulaire(s)
1H-2H	Eschert	Joëlle Baumann et Sylviane Frund Gerber
1H-2H	Crémines	Micaela Bloesch
3H	Belprahon	Anne Boegli et Cindy Crelier
4H	Crémines	Lisa Cortat
5H	Crémines	Stéphanie Canepa et Jaëlle Neukomm
6H	Corcelles	Gilles Laplace
7H	Eschert	Mélanie Liechti
8H	Grandval	Isabelle Kaltenrieder et Jaëlle Neukomm
9H-10H-11H	Grandval	Evelyne Rais et Frédéric Chappatte

## S SANTE

Les parents sont priés d'annoncer un éventuel problème de santé de leur enfant auprès de l'enseignant. Cette information sera reçue avec respect et discrétion.

## Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)

Rue du Moulin 2A 2740 Moutier 032 493 27 78 [spe.moutier@erz.be.ch](mailto:spe.moutier@erz.be.ch)

## SITE INTERNET

Pour rappel, le Syndicat scolaire possède son propre site internet à l'adresse suivante : [www.ecole-sgv.ch](http://www.ecole-sgv.ch). Seules des photos de groupes ainsi que des productions des élèves peuvent y être publiées. Une autorisation de publication est demandée lors de l'entrée à l'école de l'enfant. Les parents qui souhaitent revenir sur l'autorisation (ou la non-autorisation) de publication signée lors de l'entrée à l'école de leur enfant prennent contact avec la direction.

## T TELEPHONES PORTABLES

En arrivant en classe, les téléphones portables et autres appareils électroniques sont déposés éteints dans une boîte prévue à cet effet. Ils seront récupérés à la fin des cours. Ils ne sont pas non plus utilisés dans les bus scolaires, ni lors de sorties, camps et autres activités extrascolaires. Si nécessaire, les parents peuvent appeler le numéro de l'école et les élèves qui souhaitent appeler leur famille s'adressent à leur enseignant/e.

U, V

## VACANCES SCOLAIRES

	2020-2021	2021-2022
Rentrée	LU 17.08.20	LU 16.08.21
Automne	LU 05.10.20 – DI 18.10.20	LU 11.10.21 – DI 24.10.21
Hiver	LU 21.12.20 – DI 10.01.21	LU 27.12.21 – DI 16.01.22
Semaine blanche	LU 08.02.21 – DI 14.02.21	LU 14.02.22 – DI 20.02.22
Printemps	<b>VE</b> 02.04.21 – DI 18.04.21	LU 11.04.22 – DI 01.05.22
ÉTÉ	LU 05.07.21 – DI 15.08.21	LU 11.07.22 – DI 21.08.22

## VELOS, VELOS MOTEUR, TROTTINETTES

Ce sont les parents qui autorisent et sont responsables de l'usage de ce type de moyen de déplacement entre leur domicile et l'école. Il n'est par contre pas permis d'utiliser ces engins dans le cadre scolaire.

D'une manière générale, ces moyens de transport ne devraient être utilisés que si cela est vraiment utile (trajet trop long). Selon les recommandations d'experts, la trottinette peut être utilisée dès la 4H avec l'équipement qui convient et le vélo après le passage au jardin de circulation (fin de 5H). Les élèves qui se rendent à l'école avec un moyen de déplacement devront le déposer aux endroits prévus.

L'école ne pourra pas être tenue pour responsable de la disparition ou de dommages causés à ces engins.

W, X, Y, Z

## ZEN ...

L'école est un lieu de vie ; on y apprend à vivre ensemble, à se respecter, à s'encourager afin de s'épanouir dans le travail et les relations sociales.

